

Mesdames et Messieurs les Personnels de  
l'Académie de Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, le lundi 2 mars 2020

**Objet : Suivi de la situation coronavirus COVID-19.**

**Rectorat**  
  
Secrétariat  
du service médical

Affaire suivie par  
Fleur ROUYEYROL  
Téléphone  
04 73 99 32 88  
Mél.  
ce.medical  
@ac-clermont.fr

Affaire suivie par  
Catherine VEYSSIÈRE  
Téléphone  
04 73 99 32 84  
Mél.  
ce.infirmier  
@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix  
63033 Clermont-Ferrand  
cedex 1

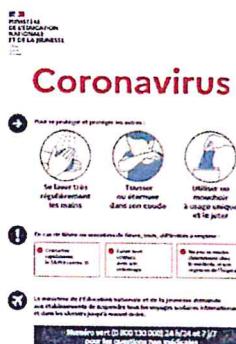
En raison de l'évolution de l'épidémie due au coronavirus COVID-19 et du déclenchement du stade 2 du plan de prévention et de gestion en France : **aucune mesure de confinement ne s'applique plus désormais aux élèves et personnels de retour des zones à risque.**

En effet, les mesures du stade 1 communiquées dans le courrier précédent du 25 février 2020 (confinement à domicile au retour des zones d'exposition), destinées à éviter l'entrée du virus en France, n'ont plus d'utilité selon les autorités sanitaires.

Seule exception : les élèves et les personnels de retour de la province du Hubei (en principe il n'y en a plus) ou d'un des trois « clusters » du territoire français (Oise, Haute-Savoie, Morbihan \* : cf. liste infra) font l'objet à titre conservatoire des mesures de confinement à domicile pendant 14 jours.

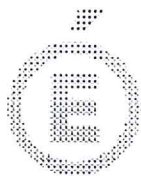
D'autre part :

- les voyages scolaires hors de France sont suspendus ou reportés,
- vous êtes invités à consulter régulièrement la page du site du ministère <https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus>,
- Vous trouverez sur le site du ministère davantage d'éléments et notamment l'observance des consignes des gestes barrière rappelées ici : <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/affiche-tablissements-coronavirus-51407.pdf>,



- Vous pouvez également consulter le site gouvernemental [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) et le numéro vert (0 800 130 000) 24 h/24 et 7 j/7 pour les questions non médicales. Cette plateforme téléphonique n'est néanmoins pas habilitée à dispenser des conseils médicaux qui sont assurés par les SAMU - Centres 15.

La situation pouvant évoluer, nous vous tiendrons informés si de nouvelles recommandations étaient éditées au cours des jours et des semaines à venir.



2 / 2

Je vous remercie de l'attention portée à ce courrier.

Karim BENMILOUD

\* les « clusters » : les communes de Creil, Crépy-en-Valois, Vaumoise, Lamorlaye, Lagny-le-Sec, La Croix Saint Ouen, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul dans l'Oise, la commune de La Balme-de-Sillingy en Haute-Savoie, ainsi que les communes d'Auray, Carnac et Crac'h dans le Morbihan.

Cette liste est susceptible d'évoluer très rapidement.

La liste de ces zones est régulièrement mise à jour sur le site gouvernemental.